



Saint-Bruno de Montarville, vendredi 20 mars 2020

Objet : Frais aux parents

Chers parents,

Nous recevons plusieurs courriels ou appels téléphoniques concernant la possibilité de remboursement des frais payés durant la fermeture de l'école liée à la pandémie de la COVID-19.

Nous avons peu de réponses pour vous en ce moment : nous attendons l'avis du ministère de l'Éducation quant à la prolongation ou non des fermetures au-delà du 1^{er} mai 2020, des frais qui devront être remboursés et à quel prorata.

Nous comprenons que c'est une période difficile pour plusieurs et avons à cœur de vous aider. Lorsque les décisions officielles nous seront communiquées, nous vous la transmettrons sans délai.

À ce jour, nous pouvons toutefois vous assurer que nous n'encaisserons pas les paiements préautorisés (ci-après « PPA ») du 1^{er} avril. À cet effet, vous pourrez voir à la fin de la semaine prochaine à votre état de compte au portail que tous les PPA restants seront annulés.

Lorsque nous aurons l'avis ministériel relatif aux crédits à effectuer aux parents selon les types de frais, nous traiterons ceux-ci et vous soumettrons par la suite les nouveaux PPA ajustés ainsi que les dates auxquelles ceux-ci seront prélevés.

Pour les familles qui avaient déjà payé la totalité des frais pour la présente année scolaire, selon l'avis du Ministère sur les sommes à créditer, le service des finances procédera à un remboursement dans les meilleurs délais possibles.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

De tout cœur avec vous,

Josée Beaulieu
Directrice générale
Collège Trinité